



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction des services du cabinet  
et de la sécurité

Pôle Sécurité

**ARRETE N° 282 DU 1er MARS 2013**

**Portant modification sur la liste des formateurs habilités à délivrer des formations aux propriétaires ou aux détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories**

Le Préfet de la Haute-Marne,

Vu la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu le décret n°2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2445 du 1er septembre 2009 portant liste des formateurs habilités à délivrer des formations aux propriétaires ou aux détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories en Haute-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2560 du 15 novembre 2011, modifié portant modification sur la liste des formateurs habilités à délivrer des formations aux propriétaires ou aux détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories ;

Sur proposition du Directeur des Services du Cabinet ;

**ARRETE**

**Article 1** : L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2560 du 15 novembre 2011, modifié, susvisé est modifié et complété de la façon suivante :

« **Article 2** : Sont habilités à délivrer, en Haute-Marne, des formations aux propriétaires ou aux détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories (article L.211-13-1 du code rural) les personnes suivantes :

IDENTIFICATION	ADRESSE PROFESSIONNELLE	TELEPHONE	TITRES, DIPLOMES	LIEU DE DELIVRANCE DE LA FORMATION
DUPONTGAND Patrice	18 petite rue 52230 EPIZON	06.25.13.37.96.	Brevet de Moniteur de Club délivré par la Commission d'Utilisation Nationale (2001),	1) Salle des Fêtes SUZANNECOURT 2) Hôtel de la Poste JOINVILLE
FLOC'H Gwenaël	Lieu-dit « Les Corvées » 52100 MOESLAINS	06.81.25.22.38. 03.25.05.98.39.	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (2002)	Salle des Fêtes de MOESLAINS
BESTAUTTE Claudine	15 rue de l'Huine 52800 LOUVIERES	03.25.03.25.32	Certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	Salle des fêtes de 52800 LOUVIERES
SUPIOT Gwenaëlle	17 Grande Rue 51300 HEILTZ-LE-HUTIER	03.26.72.23.98	Certificat d'études pour les sapisseurs au comportement canin et accompagnement des Maîtres	1) salle de l'ancienne école 52100 PERTHES 2) à domicile, chez les particuliers
BAUDHUIN Justine	9 rue de Malgouverne 21260 SACQUENAY	06.84.38.44.47	Certificat de formation à l'élevage canin de la Société Centrale Canine (SCC)	À domicile, chez les particuliers
MARTIN Claudie	12 rue de la Tournelle 52200 CHÂTENAY-MACHERON	03.25.87.60.07	Certificat d'études pour les sapisseurs au comportement canin et accompagnement des Maîtres	1) salle Jean-Jacques Rousseau, Mairie de Langres 52200 LANGRES 2) salle des Fêtes 52200 CHÂTENAY-MACHERON 3) à domicile chez les particuliers
PELLETIER Céline	18 rue de la libération 52600 LE PAILLY	06.86.97.37.73	Certificat d'études pour les sapisseurs au comportement canin et accompagnement des Maîtres	1) salle des fêtes, rue des Moulins 52600 LE PAILLY 2) à domicile chez les particuliers
CALLEA J.-Baptiste	16 rue des Ponts 52220 MONTIER EN DER	07.86.85.89.47	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (2003)	1) 16 rue des Ponts à Montier en Der 2) à domicile, chez les particuliers

HUMBLOT Eléonore	14 rue du Maroc 52410 CHAMOUILLEY	06.85.46.35.75	Brevet professionnel option éducateur canin (2007)	A domicile, chez les particuliers
THIBEAUX Joana	110 rue Albert Poulain 08000 CHARLEVILLE- MEZIERES	06.86.63.11.18	Certificat d'études techniques de l'animal de compagnie Certificat d'études pour les sapisseurs au comportement canin et accompagnement des maîtres	A domicile, chez les particuliers
BRAMI Rosemary	28 rue de Saint Cado 56550 BELZ	06.29.46.31.43	Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (2010)	A domicile, chez les particuliers

Le reste sans changement.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE (51036) - 25 rue du Lycée, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur des Services du cabinet de la préfecture de la Haute-Marne, Mesdames et Messieurs les maires des communes de la Haute-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à CHAUMONT, le 1er mars 2013

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur des Services du Cabinet

Nicolas REGNY

